

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	15
Votants	16

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mars, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Jean MIELLET, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET.

Absents : Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Olivier BOURQUARD, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Didier CHARAMELET), Julie BOUILLOZ.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - MICROCENTRALE  
11 - 28/03/2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Emmanuelle GIOANETTI, Première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Martine VENTURINI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT	135 217,61 €	299 337,26 €	164 119,65 €	204 119,65 € (40 000 + 164 119,65)
INVESTISSEMENT	89 568,52 €	174 204,35 €	84 635,83 €	95 561,38 € (10 925,55 + 84 635,83)
TOTAL	224 786,13 €	473 541,61 €	248 755,48 €	299 681,03 €

2. Reconnaît la sincérité du solde des restes à réaliser (-71 986,31 €).

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumé.

Le Conseil Municipal adopte à 13 voix pour et 3 contre (Jean MIELLET, Didier CHARAMELET (porteur du pouvoir de Bruno BERLIOZ)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
Valérie SACLIER

Martine VENTURINI  
Maire



